

AR PREFECTURE

063-216302679-20180206-01_2018-DE
Regu le 12/02/2018

AR ANNULATION PREFECTURE

063-216302679-20180206-01_2018-DE
Regu le 26/02/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE



Commune de Palladuc
Département du Puy de Dôme

N° 01 / 2018

Séance du Conseil Municipal

L'an 2018
Et le 06 Février 2018
A 19 heures 30

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 29 janvier 2018

Date d'affichage : 30 Janvier 2018

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PERCHE Serge, Maire.

Présents : Mesdames BASSET Mireille, BECHON Marjolaine, DEBATISSE Sylvie, TARAGNAT Michelle, et Messieurs ARNAUD Bernard, COGNET Jean-Pierre, DOSISSARD Pascal, DUBOST Etienne, DUBOST Nicolas et PERCHE Serge.

Absents excusés : Mesdames BRUEZ Andréa et YTOURNEL Adeline, et Messieurs CUBIZOLLES Mickaël et CHAZALET Rémy.

Absent non excusé : Monsieur RODDIER Daniel.

A été nommé secrétaire : Mr COGNET Jean-Pierre

AR PREFECTURE

063-216302679-20180206-01_2018-DE
Regu le 12/02/2018

AR ANNULATION PREFECTURE

063-216302679-20180206-01_2018-DE
Regu le 26/02/2018

Objet de la délibération n° 01 / 2018 :

**ETABLISSEMENT D'UNE CONVENTION AVEC LA S.A.S SOMIVAL
POUR L'ASSISTANCE à MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ETUDE PATRIMONIALE
et LE SCHEMA DIRECTEUR EAU POTABLE COMMUNAL**

Monsieur le Maire expose la nécessité de faire établir un diagnostic patrimonial sur l'état du réseau d'eau de la commune.

Monsieur le Maire souhaite signer une convention avec la SAS SOMIVAL - Bureau d'étude à CLERMONT FERRAND :

- pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la consultation des bureaux d'études, et le suivi de l'étude
- pour contrôler l'état des lieux du réseau d'eau, des conduites, du débit d'eau.
- Pour la planification des travaux à programmer.

Monsieur le Maire explique qu'il sera nécessaire de demander des subventions.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal présents de lui donner tous pouvoirs pour la signature de la convention, la demande de subventions, et le lancement de la consultation.

Après avoir ouïe les explications et après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité et donne tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour la signature de la convention avec la S.A.S SOMIVAL, la demande de subventions, le lancement de la consultation.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,

Serge PERCHE

